Compte rendu de la séance publique du mardi 18 novembre 2025 à 14 h 30
Conférence de François FALLETTI
« *Interpol à Lyon, un acteur international majeur du combat universel contre le crime* »

EXCUSÉS :
BANGE CHRISTIAN, DECOURT JEAN-CLAUDE, DUMAS CHRISTIAN, FAYETTE JACQUES, HOCHMANN JACQUES, LEBRETON PHILIPPE, PERMEZEL BRUNO, REYNAUD JEAN-FRANÇOIS, YON MARGUERITE.

La présidente Nathalie FOURNIER ouvre la séance à 14 h 30.

Elle rappelle les décès récents de deux confrères. Micha Roumiantzeff, membre correspondant très apprécié de la classe des sciences depuis 2015, et Jean-Pierre Neidhardt (1922-2025), membre titulaire.

Notre confrère Jacques Chevallier prononce l'éloge funèbre de Jean-Pierre Neidhardt en présence de plusieurs membres de sa famille. Il retrace un itinéraire qui l'a conduit de son Alsace natale à l'Algérie, puis en 1962 à Lyon où il s'impose comme une figure majeure de la médecine lyonnaise en tant que professeur d'anatomie, doyen de la Faculté de médecine Lyon-Nord, chef de service des urgences chirurgicales à Lyon-Sud, président de l'Institut lyonnais d'histoire des sciences médicales. Jacques Chevallier évoque avec chaleur la personnalité de ce médecin, enseignant érudit et pédagogue qui a marqué des générations d'étudiants, collègue bienveillant dont les qualités humaines se traduisent notamment dans son intérêt pour la médecine d'urgence et la chirurgie de guerre. Élu à l'Académie comme membre correspondant en 1985, il devient membre titulaire du fauteuil 3 de la section 3 des Sciences de l'Académie en 1990. Il figure à ce titre dans le *Dictionnaire des académiciens*.

Après une minute de silence, la présidente reprend la séance avec le calendrier des réunions : réunion du Bureau le 25 novembre, séance privée d'élections le 2 décembre, discours de réception de notre confrère physicien Michel Serra le 9 décembre. Elle rappelle la rencontre organisée le 21 novembre avec les académies et les sociétés savantes de la région pour nouer des liens et examiner des formes de collaboration qui prendraient en compte la diversité des sociétés mais favoriseraient une synergie. Le succès rencontré par cette initiative (elle a rassemblé une quinzaine de sociétés implantées dans le Rhône, la Savoie et l'Auvergne) est de nature à alimenter notre réflexion pour installer ces relations dans la durée.

La parole est ensuite donnée à Robert Boivin, secrétaire général de la Classe des Sciences, pour le compte rendu de la séance du 4 novembre avec la communication de notre confrère Pierre Crépel intitulée « Les Grecs, les Turcs à l'Académie (1826-1827) ». Elle a été suivie d'un quart d'heure académique consacré par Maryannick Lavigne-Louis aux origines de notre Académie.

CONFÉRENCE :
François Falletti, « Interpol à Lyon, un acteur international majeur du combat universel contre le crime ».

La présidente rappelle la brillante carrière de l'orateur, magistrat, membre titulaire de l'Académie. Après ses études de droit à Lyon, puis à Paris pour un diplôme de Sciences politiques, il entre au service du Ministère de la Justice où il est conseiller de ministres et directeur des Affaires Criminelles et des Grâces. Procureur général près les cours d'appel de Lyon, Aix-en-Provence et finalement Paris (2010-2015), il s'impose comme un spécialiste international de droit pénal. Il est l'auteur de nombreux précis et de publications scientifiques prolongées par des ouvrages plus personnels nourris par son expérience. Ses fonctions lui ont permis d'acquérir une connaissance directe des connexions entre la justice et la police, en particulier dans la lutte contre le terrorisme qu'il a traité dans une conférence à l'Académie en 2022. Il a choisi de présenter aujourd'hui le rôle d'Interpol (Organisation internationale de police criminelle).

Fondée à Vienne le 7 septembre 1923, Interpol ne mène pas d'enquêtes et n'a pas de pouvoir en matière d'arrestation. Elle a pour but de faciliter et centraliser les informations afin de « prévenir et combattre la criminalité grâce à une coopération policière internationale renforcée ». Victime du triomphe du nazisme, transférée en 1942 à Berlin, mise en cause pour son rôle durant la guerre, l'organisation renaît en 1946 et s'installe à Paris, puis à Saint-Cloud. Lyon doit son rôle historique dans les progrès de la médecine légale et de la police scientifique, notamment avec les travaux du professeur Lacassagne et de son élève Edmond Locard (membres de l'Académie), d'être choisie en 1989 pour accueillir le nouveau siège de l'organisation.

Interpol regroupe en 2025 : 196 États, soit l'ensemble des membres des Nations Unies à l'exception de la Corée du Nord et de Tuvalu. La structure en réseau a pour tête, plus que le Président, le Secrétaire général à Lyon, élu pour 3 ans. Le Secrétariat général est chargé de mettre en œuvre les missions de l'organisation définies une fois par an par l'assemblée générale des délégués, sous le contrôle d'un comité exécutif de 13 personnes. Chaque État membre comporte un bureau central national qui assure la liaison entre la police nationale et le secrétariat de Lyon. Une commission de contrôle des fichiers veille à vérifier la conformité des fichiers d'Interpol avec la règlementation internationale.

Le dispositif joue d'abord un rôle de lanceur d'alertes, regroupées selon leur nature dans des notices de couleur rouge, jaune, bleue, noire. L'ensemble des informations alimente une banque de données considérable (7,5 milliards par an) pouvant justifier des recherches que l'on tente de hiérarchiser en extrayant une banque de données essentielles. La circulation des informations s'accompagne d'une aide à la formation des services nationaux particulièrement pour lutter contre le terrorisme, les trafics de drogue, les trafics d'animaux, la pédophilie et le tourisme sexuel.

L'exercice des missions entraîne des défis de nature différente. Le premier est celui de la protection des droits humains et de la vie privée face à une exploitation des renseignements détournée de ses fins, depuis les réseaux financiers aux fichiers génétiques. L'interdiction de prêter son concours à des affaires à caractère politique ou religieux est destinée à encadrer son activité mais se heurte au flou des frontières entre les domaines. Pour prévenir les dérives, Interpol a mis en place des commissions et nommé des officiers chargés du contrôle des échanges. Le développement de nouvelles criminalités, par exemple pour le blanchiment de capitaux ou l'escroquerie via les réseaux sociaux, et désormais la diffusion de l'I.A., impose une adaptation constante des outils malgré des ressources limitées fournies par les cotisations des membres et de donateurs.

L'ouverture d'un bureau décentralisé à Singapour pour l'informatique atteste de la concurrence entre les pays pour abriter l'organisation et souligne l'importance d'une localisation capable de garantir l'indépendance et la sécurité dans un contexte mondial incertain. Pour l'heure, après quelques craintes quant à l'avenir du siège lyonnais, la concertation entre État, Région et Métropole a permis de prévoir à Lyon une implantation plus spacieuse, mieux adaptée aux nouveaux besoins de l'organisation.

Le débat permet au conférencier d'apporter des précisions sur le financement (question de M. Verguet). Il vient à 43% des cotisations des membres fixées selon une clé de répartition ; s'y ajoute une part des revenus tirés des opérations menées. En réponse à Robert Boivin, François Falletti évalue le nombre des employés à Lyon entre 5 et 600 agents. Ce sont le plus souvent des contractuels avec un caractère très international qui favorise l'usage de l'anglais, complété par le français, l'espagnol, l'arabe. Le conférencier insiste sur la nécessité de préserver et renforcer une organisation qui réunit quasiment tous les pays, et concentre des informations sensibles venues du monde entier. Il se félicite que l'implantation à Lyon sur un nouveau lieu mieux protégé soit en voie d'être confirmée (réponse à Michel Lagarde).

La présidente lève la séance à 16 h sous les applaudissements d'un auditoire disposé à prolonger dans des conversations privées les nombreuses questions soulevées par un exposé très clair, solidement construit, propre à fournir matière à réflexion sur les moyens de concilier respect du droit et lutte contre la criminalité à l'échelle mondiale.

Claude PRUDHOMME